



ÉDITORIAL

Une élection peut changer une majorité

Je ne vais pas vous livrer un commentaire posthume et totalement inutile des élections présidentielles et législatives. Loin du slogan "Elections, piège à cons" qui plaisait tant à la génération 68, les élections n'ont pas "changé la vie" (Génération Mitterrand), mais, plus modestement, nous constatons qu'elles peuvent changer les majorités. Alors à quelques mois de nos élections professionnelles, nous voulons croire que la "génération 2002" ne reconduira pas les mêmes majorités dans les instances qui gèrent nos carrières et nos mutations. Car dans l'isolement chacun est libre de voter pour la liste syndicale qui correspond le mieux à ses options et aux réalités du terrain. Certes le syndicat majoritaire a des réseaux puissants, mais les adhérents et sympathisants du CNGA n'ont jamais aimé être prisonniers de cercles fermés et encore moins d'habitudes. Si l'on s'est fondé en résistance, si l'on entre à nouveau en résistance tout seul ou en intersyndicale chaque fois que les décideurs du moment veulent imposer leurs lubies ou "le -prétendu- sens de l'Histoire", ce n'est pas esprit de contradiction puéril et systématique, mais parce que nous n'agissons pas par réflexe automatiquement pour ou contre tel gouvernement, en faisant chaque fois usage de notre droit de réflexion, donc de notre liberté. Car **nous sommes totalement indépendants**, financièrement grâce à vos cotisations et moralement par nos prises de position et c'est là notre premier atout.

Nous ne retournons pas notre veste comme certains pour en faire un étendard flottant au gré du vent : **nous gardons nos principes fondateurs**, qui nous paraissent au fil des ans de plus en plus nécessaires pour éviter la confusion. Le premier est **le respect de la plus stricte neutralité idéologique, confessionnelle et politique à l'intérieur de l'Ecole**. Et ce, parce que l'élève est bien en apprentissage de la vraie vie dans toutes ses dimensions, personnelle, familiale, professionnelle et civique, ou un "apprenant" pour employer le mot à la mode naguère. Il n'est pas dans un statut d'égalité avec les adultes chargés de son "institution" (Montaigne), de son "instruction" (Jules Ferry IIIème République), de son enseignement, ou "éducation" (terme presque dépassé), de sa "formation" (terme actuel). Mais si l'appellation change au gré des modes de vie, pour le CNGA, c'est encore très clair dans nos têtes, **le droit d'éducation appartient aux parents** et c'est notre deuxième principe, qui implique que les parents doivent assumer cette responsabilité-là ou, en cas de défaillance, l'Etat par le biais de dispositifs spécifiques adaptés à chaque cas particulier. Le prof ne peut tout faire, l'Ecole ne peut tout résoudre, même si c'est le seul moyen "républicain" de s'en sortir pour tous et chacun.

Suite page 2

1 Editorial

Une élection peut changer une majorité

Marie-Elisabeth Allainmat

3-4 Communiqués de presse

-Premières orientations du nouveau ministère

-CSE du 6 juin 2002

-Programmes de philosophie

4 Aux nouveaux retraités

Michèle Prieul

5 Lettre au ministre

Documentalistes

5 Courrier d'un lecteur

Propos d'après brevet

6 Vacances scolaires 2002-2003

6 Textes officiels

M.T.Sannier

6 Vie des académies

Paris, PTL et harcèlement moral

Corinne Lamesch

7 Carrière

Détachement, disponibilité...

Jean Rodot

8-9 Relations extérieures

-Conférence de presse du 26-6-2002

-Derniers CSE de l'année scolaire

M-E.Allainmat

9 Brevet 2002 et neutralité

10 Vie du syndicat

-CA et AG : compte rendu

Anne-Marie Dorandeu

11 Deux nouvelles prestations

pour les adhérents du CNGA :

Information juridique et défense amiable et judiciaire.

12 Fiche pratique

Congés de maladie,...

J.Rodot

13 Petit conte grammatical

A-M.Dorandeu

14 Lu pour vous

Nos amours de la France

Elisabeth Seillier-Hosotte

La troisième idée importante pour nous, c'est que les esprits étant différents, il faut définitivement **casser le moule unique** dès le collège, car à vouloir imposer trop longtemps un "tronc commun", une "culture commune" par les mêmes méthodes pédagogiques ou approches trop "intellectuelles", on décourage les imaginatifs ; peut-être même est-ce l'origine de la désaffection pour les filières scientifiques qui préoccupe tant nos hommes politiques. On le dit depuis des lustres, mais que ne le fait-on ? Tout est prêt pour répartir les jeunes dans des filières où ils s'épanouiraient et seraient utiles à leur pays, voire au monde. J'ai eu le plaisir de surveiller l'épreuve de *Composition* du BT d'Arts appliqués, option céramique (durée 14 heures sur un jour et demi) : quelle concentration, quel sérieux chez ces apprentis concepteurs d'environnement qui planchaient sur la réalisation d'une maquette en grès d'une statue sur le thème du corps pour le Parc André Citroën à Paris ! Et dire qu'il s'agit d'un diplôme d'un niveau inférieur à celui du Bac ! Ces jeunes étaient motivés et aimaient ce qu'ils faisaient, même un jour d'examen...

Cela implique que l'on redonne aux enseignants, sinon un pouvoir, du moins **leur part de responsabilités dans l'orientation des élèves**, c'est-à-dire le droit d'affirmer qu'à ce stade tel élève est apte à passer dans la classe supérieure ou à suivre dans telle filière et **le droit d'imposer un redoublement** si nécessaire. Car nous ne mélangeons pas les genres ni a fortiori les responsabilités : nous sommes professionnellement qualifiés pour émettre un jugement d'ordre scolaire, pas pour remplacer les parents ni l'ANPE ou un Bureau du travail, d'autant que ces bilans sont établis non par un individu solitaire, mais par l'équipe pédagogique. Nous pensons que **l'école est un lieu d'étude et non de vie**, puisque nous sommes des enseignants et non des éducateurs et encore moins des animateurs. L'école depuis 68 a d'ailleurs bien changé, certains semblent l'oublier. Il y a aussi des instances officielles de dialogue, où l'on apprend à devenir citoyen et à représenter les autres membres camarades de classe et où les parents ont leur mot à dire et même un certain pouvoir de contrôle.

Qu'apporte le CNGA dans le débat sur l'école et la place de chacun ?

J'entends déjà des réactions : «D'accord, mais tout le monde le dit, ça ?» Voire ! Mais nous, nous le disons depuis notre création, tiens ! justement en 68, autour de nos deux principes de ralliement : **Neutralité/Réforme**. Et surtout nous ne sommes pas comme certains champions de la dialectique, au cours de la même mandature, à démontrer tout et son contraire la séance suivante. Depuis presque cinq ans que je suis, comme suppléante de Monique Weber représentante de la CFE-CGC au Conseil Supérieur de l'Education (CSE), j'en ai entendu de ces revirements brillants ! J'en citerai un seul : le Snes avec l'Unsa avait fait un recours contre les textes sur les Langues régionales par immersion, recours «gagné» (en fait seul le jugement en référé suspendant l'application de ces textes d'un an a été prononcé). Eh bien ! alors que Jack Lang, ce juriste émérite, ressortait des textes quasiment identiques (cf notre recours cette fois!), le représentant FSU s'est dit «satisfait» des conclusions du référé et n'a pas fait obstacle à cette nouvelle mouture ! Entre temps un pacte de non agression, tacite (ou plus ?), aurait-il été conclu entre le ministre et la puissante fédération ?

J'ai dit «puissante» ? Mais qu'est-ce qui **VOUS** empêche de changer les choses ? Nous pouvons assumer la charge de **VOUS** défendre en Commission paritaire nationale et académique ! Nos responsables sont à la hauteur de la mission ! Nous sommes en démocratie, que diable ! Et en plus, nous y croyons, à ce régime qui n'est peut-être que le moins mauvais pour certains, mais que nous estimons le meilleur ! Alors il vous reste une seule chose à faire :

**PROMOUVOIR LES IDEES CNGA,
FAIRE DES ADHERENTS OU DES SYMPATHISANTS
QUI VOTENT POUR LES LISTES PRESENTEES PAR LE CNGA
ET VOTER POUR LE CNGA.**

Sinon ne vous plaignez pas, ne nous lamentons pas après la bataille, pas de pavane pour le syndicat défunt, mais rassemblez vos forces !

Car notre image est bonne localement partout où nous avons des adhérents et cette bonne image repose sur votre travail, **VOTRE EFFICACITE** de délégué

Suite page 3

CNGA

**SIEGE SOCIAL ET BUREAUX :
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga@cnga.fr**

Statuts conformes à la loi de 1884 sur
les syndicats professionnels, déposés
le 17-7-1968 à la Préfecture de la
Seine et enregistrés
sous le n° 14-354

*

Président :

Marie-Elisabeth ALLAINMAT

Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

Michèle PRIEUL

Paris XX^{ème}

Vice-Présidents :

-Henri CHARRUEL

Lycée Voltaire Paris XI^{ème}

-Raymond CIMA

Lycée Racine Paris VIII^{ème}

-Alphonse MEYER

Lycée Jean Rostand - Strasbourg

Secrétaire général :

Anne-Marie DORANDEU

Collège Courteline - Paris XII^{ème}

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE

Clg N.Ledoux - Le Plessis-Robinson

Trésorier :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly - Châtelleraut

*

Présidents d'honneur :

**P. CANONNE, S. CARRAT,
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,
M. BOUDOU**

*

Université Autonome

Directeur de la publication :

M.-E. ALLAINMAT

*

Maquette : R. CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire :

n° 3 543 D 73 S

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré

à 6000 exemplaires par l'imprimerie

PROSPER (Villeneuve d'Ornon)

Routage : M. MARCHOU

15 allée Elisée-Reclus

33120 Arcachon

*

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

syndical ou de représentant au Conseil d'administration. Il est éclairant de comparer les professions de foi dans les établissements, reflet s'il en est de la mentalité de ceux qui les rédigent : les candidats présentés par les syndicats supposés majoritaires se contentent de jeter sur le papier, en majuscules, de grandes idées : *Votez pour nous, nous défendons la DEMOCRATIE, nous œuvrons pour l'EGALITE*, mais nulle trace **des problèmes locaux qui au contraire sont l'essentiel des programmes CNGA pour les élections aux CA des établissements**, car le CNGA se bat pour l'égalité des chances mais dans le respect de la diversité des talents et a une vision pragmatique et non idéologique de l'éducation à la démocratie. Et je n'ai pas besoin de vous vanter les qualités d'écoute des militants CNGA à tous niveaux : c'est toujours payé de retour, ne serait-ce que sur le plan de l'amitié. Pour ces raisons il n'est pas rare de récupérer des adhérents de certains syndicats au motif qu'ils se sont fait littéralement éconduire parce que "tu comprends, ma petite, ton problème individuel ne nous intéresse pas; nous, nous travaillons pour l'Amélioration des Conditions de Travail de Tous". Et les Majuscules de Refleurir sur LA Tombe de LA Démocratie...

Et pourtant, nous aussi, nous sommes à l'écoute des problèmes collectifs et nous émettons régulièrement des propositions réalistes. Nous sommes de toutes les batailles : pour le maintien d'une Education nationale, pour un statut mieux défini des enseignants documentalistes, pour la promotion de l'enseignement professionnel, pour l'enseignement du français en français, langue de la République, pour la sauvegarde des Humanités -dont l'enseignement de la philosophie avec des programmes agréés par les collègues et des horaires corrects-. Nous réclamons des négociations pour revoir le temps de travail des enseignants, les seuls exclus de l'ARTT, pour discuter dans le cadre des Fonctions publiques-CGC de l'avenir des Retraites...

Bref le **CNGA** est un **VRAI SYNDICAT PROFESSIONNEL**, mais à l'échelle humaine et aux responsables qui sont tous **sur le terrain** donc **pas coupés** des réalités du métier en pleine mutation... Il est temps que les majorités changent à L'Education...

Marie-Elisabeth Allainmat, 2 juillet 2002

Premières orientations du nouveau ministère

le 27 mai 2002

Réagissant aux premières orientations des Ministres de l'Education nationale lors de la Conférence de presse du jeudi 23 mai, le CNGA, syndicat du Secondaire des Fonctions Publiques-CGC,

-prend acte de la volonté affichée de mettre fin au "jeunisme" et à son corollaire, la démagogie régnant depuis trop longtemps dans l'Education nationale et préjudiciable et aux jeunes et aux personnels les encadrant ;

-se félicite du retour annoncé de la valorisation du travail et de l'effort, seuls capables d'assurer la promotion sociale ;

-juge de bon augure certains points, comme l'extension des classes-relais, la mise en œuvre dès la rentrée de classes de troisième à projet professionnel dans les Lycées Professionnels qui voudraient bien expérimenter ce dispositif, un des rares points positifs de la circulaire Lang de rentrée... ;

-en revanche s'inquiète de la réaffirmation de la nécessité d'accélérer et d'étendre la décentralisation, qui, dans l'Education nationale, rime souvent avec démantèlement ;

-espère qu'il ne s'agit pas là de simples déclarations d'intention et que, comme première preuve de sa volonté d'ouverture, le ministère recevra, dans les plus brefs délais, toutes les organisations syndicales pour entendre leurs revendications et propositions pour construire l'Ecole de demain...

CSE du 6 juin 2002

Le CNGA-CGC

juge de bon augure, en ouverture du Conseil Supérieur de l'Education (CSE), la présence des ministres, Luc Ferry et Xavier Darcos et espère que cela annonce leur venue lors de débats de fond, comme nous l'avaient promis des prédécesseurs ;

prend acte des priorités annoncées pour les dossiers à traiter et de leur détermination à

- "réduire la fracture scolaire", notamment en impulsant une politique volontariste de promotion de l'enseignement professionnel à tous les niveaux et en harmonisant les politiques territoriale et ministérielle (contrats de ville, de sécurité, etc.);

- à revoir l'enseignement (notamment en collège) et les filières technologiques, oubliés des précédentes réformes ;

- à remplacer définitivement le "collège unique" par le "collège pour tous" impliquant une dose raisonnable de parcours diversifiés ;

- à "restaurer l'autorité" dans les établissements scolaires, condition nécessaire, mais non suffisante pour lutter contre la violence qui n'est pas seulement scolaire, mais sociale ;

Le CNGA-CGC a particulièrement apprécié la volonté affichée de rompre avec "l'idéologie jeuniste" et de "revaloriser la culture scolaire", seule digne de l'école de la République.

Déçu trop souvent par le décalage entre les promesses et les mesures effectives, le CNGA-CGC attend, pour se prononcer de façon plus précise, les mesures annoncées pour la deuxième quinzaine de juin et espère que cette fois cette détermination affichée passera dans les actes.

Deux de nos adhérentes et amies nous ont quittés en mai : Madame Marchou. Monsieur Marchou qui assure encore et toujours les envois de l'UA imprimé chez Prosper se sent bien seul. Encore plus douloureux est le décès de Catherine Goguel qui a été active au sein de la CNGA à tous les niveaux. Pédagogue hors pair, modèle aussi bien pour ses collègues que pour ses stagiaires, aimée de ses élèves pendant des «générations», elle aurait voulu aussi «s'occuper encore de son syndicat», qu'elle n'oubliait jamais. Cette mort couronne une vie à laquelle elle avait su donner tout son sens.

Programmes de Philosophie

Paris, le 8 juin 2002

Le CNGA-CGC demande instamment au ministre de l'Education nationale et au Ministre chargé de l'Enseignement scolaire de décider rapidement la publication des programmes dits "Fichant" de philosophie, approuvés au Conseil supérieur de l'Education du 6 juin 2002 par 22 voix, rejetés par 23 voix seulement, faible majorité, à laquelle s'ajoutent 3 abstentions en ce qui concerne le programme des séries générales, au motif que lesdits programmes ont été approuvés à 80% par les collègues chargés de les appliquer.

Le CNGA-CGC espère que la réunion prévue le 12 juin avec le président du Groupe d'experts, M. Fichant, débouchera sur des solutions de bon sens en ce qui concerne aussi le programme des Séries technologiques qui ont recueilli une forte adhésion des professeurs de philosophie lors de la consultation.

Le CNGA-CGC rappelle que le programme des séries générales doit être appliqué à la rentrée de septembre et qu'il est largement temps de mettre fin à cette "guerre scolaire".

Programmes de Philosophie, suite...

Paris, le 19 juin 2002

Très inquiet de l'évolution de la crise de l'enseignement de la philosophie, qui s'est cristallisée autour de la définition des programmes de Terminale des séries générales et technologiques, le CNGA-CGC

1° comprend le dépit des collègues de philosophie qui ont le sentiment d'avoir été abusés par une consultation-alibi ou du moins rendue inutile par les dernières décisions du nouveau Ministre et soutient leur revendication ;

2° met néanmoins en garde les collègues qui seraient tentés par une quelconque forme de "grève du bac" qui pénaliserait les candidats et dont ils risqueraient de faire les frais eux-mêmes en encourageant une sanction, sous forme, entre autres, d'une retenue sur salaire ;

3° demande instamment au Ministre de l'Education nationale de revenir rapidement sur la décision de maintenir les programmes Renaut à peine amendés et de publier les programmes dits "Fichant", certes rejetés au Conseil supérieur de l'Education du 6 juin 2002, mais par 23 voix, soit une voix seulement de majorité, à laquelle s'ajoutent trois abstentions ;

4° rappelle qu'une réforme des programmes ne peut se faire contre l'avis des pédagogues, spécialistes de leur discipline. Or lesdits programmes Fichant avaient été approuvés à 80% par les collègues chargés de les appliquer.

Le CNGA-CGC espère que le Ministre mettra fin à cette "guerre scolaire" qui n'a que trop duré et dresse de nouveau les différents partenaires de la communauté éducative les uns contre les autres, alors que le dialogue permettrait de trouver ensemble des solutions raisonnables, y compris pour l'enseignement de la philosophie.

P.S. Le 1er juillet 2002 les professeurs de philosophie chargés de la correction du Bac ont renoncé à faire grève.

AUX NOUVEAUX RETRAITÉS

AUX NOUVEAUX RETRAITÉS

Depuis peu, votre activité professionnelle a pris fin.

Vous pensez à votre nouvel emploi du temps librement choisi.

Aussi pensez-vous peut-être rompre les liens avec le passé et, en particulier, avec le syndicalisme. Cependant, vous qui avez su apprécier l'aide et l'information que le CNGA vous a apportées,

vous devez savoir :

- qu'un problème lié à votre pension peut toujours se produire

- que les négociations salariales (menées avec les Fonctions Publiques/CGC) et la pression syndicale pour la défense des traitements se répercutent sur la revalorisation des pensions.

Donc, votre participation, par votre appui financier, à la vie d'un syndicat dont vous avez soutenu les idées, est précieuse.

Sans cet appui, **le CNGA ne peut continuer avec la même efficacité** son travail de proposition, de critique face à des réformes qui sont en train de bouleverser le système éducatif.

En continuant à apporter votre aide financière et votre confiance au CNGA, **vous assurerez la solidarité entre actifs et retraités** pour la défense des idées qui nous ont rassemblés.

Rappel : la cotisation est déductible à 50% du montant de l'impôt sur le revenu.

Michèle Prieul

Paris, le 2 juin 2002

Monsieur Luc Ferry
Ministre de la Jeunesse,
de l'Education nationale
et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

La Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale (FADBEN) et les Organisations Syndicales suivantes : CNGA-CGC, FTE-CNT, SCENRAC-CFTC, SGEN-CFTD, SNALC-CSEN, SNES-FSU, SUD-EDUCATION réunies le 1^{er} juin 2002 à Paris, rejointes par le SNCL-FAEN, l'UNSEN-FERC et le SE-UNSA tiennent à attirer votre attention sur les difficultés liées au déficit de professeurs certifiés en documentation en poste dans les CDI des collèges et des lycées.

En effet :

-Le fort engagement pédagogique de ces personnels, tout particulièrement dans les nouveaux dispositifs : généralisation des TPE en classes de 1^{ère} et de terminale des lycées, PPCP en classes de BEP et Bac Pro des LP, IDD en classes de 5^{ème} des collèges, implique qu'un nombre suffisant de certifiés en documentation soit nommé dans tous les établissements scolaires.

-Les nombreux départs à la retraite de collègues accentuent encore le besoin de nouveaux certifiés en documentation.

-De trop nombreux CDI fonctionnent encore trop souvent avec des personnels précaires.

Le nombre de places prévu au CAPES externe de documentation (240) ne permettra pas de pallier ces réelles difficultés et risque encore d'aggraver la situation. Il est nécessaire dans l'urgence d'ouvrir une liste complémentaire, afin que les enseignants documentalistes puissent jouer pleinement leur rôle pédagogique au service d'une plus grande réussite de tous les élèves.

D'autre part, le manque de certifiés en documentation se posera avec la même acuité à la rentrée 2003, aussi conviendrait-il dès à présent de budgéter une augmentation conséquente du nombre de postes au CAPES 2003.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à cette requête.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération dévouée.

Signataires

C. CHARRIER-LIGONAT
M-E ALLAINMAT
P. BRETHENOUX
F. SPINNER
I. CONVERSI
B. KUNTZ
G. JEAN
L. BERILLE
N. LEDEUR
M. GENIEZ
R. PERRIER

FADBEN
CNGA-CGC
SCENRAC-CFTC
FTE-CNT
SGEN-CFTD
SNALC-CSEN
SNES-FSU
SE-UNSA
SUD-EDUCATION
SNCL-FAEN
UNSEN-FERC

Propos d'après brevet

J'ai corrigé l'épreuve de français du brevet dans l'académie de Paris. Certains aspects du sujet et, surtout, du corrigé et du barème me donnent envie de réagir.

Le texte de départ était un extrait de *Cyrano de Bergerac*. Rien à dire a priori. Une série de questions sur le genre théâtral. Parmi les réponses attendues, *didascalies* (ou indications scéniques), *paratexte*, idée d'un contraste (...) voire (...) d'un *oxymore*... Et, à côté de cela, un exercice de *réécriture* –digne d'une classe de sixième très moyenne– qui demandait aux candidats de recopier une partie du texte en remplaçant *je par nous* et *le présent* par *l'imparfait* (de l'indicatif, bien sûr!)

Barème :

+2,5 pour les 7 formes verbales correctes ;
-0,5 par erreur (cinq au maximum) ;
+0,5 pour ne pas avoir confondu les verbes être et suivre (*je suis* -> *nous suivions* et non *nous étions*), et j'en passe !

Un détail encore, anecdotique sans doute, mais qui donne sans doute une idée de la façon dont le professeur de base est considéré et de la liberté d'appréciation qui lui est accordée. *Cyrano* compare Roxane à Vénus et à Diane. A la question « *Qui sont ces 2 personnages ?* », il fallait répondre : « *des déesses* ».

Et les spécialistes qui ont élaboré les consignes de correction ont jugé utile de préciser : « *on acceptera les réponses plus précises (déesse de l'amour/de la chasse...)* ». Certains candidats ignorant les *didascalies* mais ayant quelque connaissance de la mythologie romaine l'auraient-ils échappé belle ?

Bref, on a l'impression que l'élève qui quitte le collège peut ignorer les bases les plus élémentaires de la grammaire et de l'orthographe, pour ne pas dire de la langue, pourvu qu'il ait emmagasiné dans sa mémoire quelques mots savants compliqués. Moi qui ai étudié jadis, et ai fait étudier naguère, *Les femmes savantes* en 3^{ème}, j'ai envie d'appeler un chat un chat et de dire que le candidat au brevet doit être, comme *Vadius* et *Trissotin* réunis, à la fois *grimaud* et *cuistre*.

Je n'ose espérer que nos nouveaux ministres songeront à nous délivrer –élèves et professeurs, tous autant que nous sommes– de toutes ces absurdités ! Je suis sûre, pourtant, que la majorité des parents, qui comprendraient à nouveau et enfin ce que font leur progéniture en classe, ne seraient pas les derniers à s'en réjouir.
Qu'en pensez-vous ?

L. G.

VACANCES 2002-2003

Rentrée des personnels enseignants: écoles, collèges, lycées Zones A, B et C : Lundi 2 septembre 2002.

Rentrée des élèves: collèges, lycées et écoles Zones A, B et C : Mardi 3 septembre 2002.

Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, devront être dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

Vacances de Toussaint

Zones A, B et C : Du mercredi 23 octobre 2002 au lundi 4 novembre 2002.

Vacances de Noël

Zones A, B et C : Du samedi 21 décembre 2002 au lundi 6 janvier 2003.

Vacances d'hiver

Zone A : Du samedi 22 février 2003 au lundi 10 mars 2003.

Zone B : Du samedi 15 février 2003 au lundi 3 mars 2003.

Zone C : Du samedi 8 février 2003 au lundi 24 février 2003.

Vacances de printemps

Zone A : Du samedi 19 avril 2003 au lundi 5 mai 2003.

Zone B : Du samedi 12 avril 2003 au lundi 28 avril 2003.

Zone C : Du samedi 5 avril 2003 au lundi 22 avril 2003.

Début vacances d'été

Zones A, B et C : Samedi 28 juin 2003.

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

VIE DES ACADÉMIES

Paris, PTL et harcèlement moral

"Absentéisme" et "mauvaise volonté" : voilà les points clefs de l'appréciation qui motive la "notation administrative annuelle" de l'une de nos collègues.

Cette dernière a réagi en faisant remarquer :

"J'ai eu effectivement plusieurs arrêts de travail, mais ils ont tous été justifiés par le corps médical".

Certains supérieurs hiérarchiques des établissements scolaires se seraient-ils donc transformés en super-médecins ?

"Je reconnais que cette année j'ai mis une certaine «mauvaise volonté» puisque je n'ai pas essuyé les tableaux, pas préparé le café ni fait réchauffer le repas de certains professeurs."

On appréciera !

Là on entre dans la définition du "harcèlement moral", avec de petites brimades verbales, presque innocentes, mais qui enflent peu à peu et aboutissent à l'écoeurément de la personne harcelée, poussée à l'abandon de ses responsabilités ou à la faute professionnelle.

Dans le cas présent notre collègue est de nouveau en arrêt de maladie, mais cette fois pour dépression.

Je m'intéresse de près à ce harcèlement moral qui, au dire des spécialistes, est encore plus courant dans la Fonction Publique que dans le privé où la loi le punit sévèrement. Alors, harcelés (ou croyant l'être), contactez-moi vite.

Corinne Lamesch

Pour nous écrire :
cnga@cnga.fr

TEXTES OFFICIELS

Bacs généraux et technologiques

BO n°25 du 20-6-2002

-Évaluation de l'éducation physique et sportive. Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation. N.S. n° 2002-131 du 12-6-2002

-Programme des épreuves de littérature de la classe terminale de la série littéraire - année 2002-2003. N.S. n° 2002-134 du 12-6-2002

-Programmes des épreuves de langues anciennes de la classe terminale des séries générales et technologiques - année 2002-2003. N.S. n° 2002-135 du 12-6-2002

-TPE en classe de première dans

les séries générales. N.S. n° 2002-132 du 12-6-2002

Les thèmes suivants sont supprimés

Série L: La ville. Les Barbares. Série ES : Réalité et impacts des indicateurs chiffrés. La ville. Série S :Eau. Temps, rythmes et périodes.

Ils sont remplacés par deux thèmes communs aux trois séries : Ruptures et continuités. Échanges.

Des fiches d'accompagnement seront mises à la disposition des enseignants sur le site Éduscol. La présente liste sera valable pour les deux prochaines années scolaires (2002-2003 et 2003-2004).

MT Sannier

Quelques modifications dans les positions de détachement, disponibilité, etc. du fonctionnaire.

(Décret 2002.684 du 30-4-2002 modifiant le décret 85.986 du 16-9-1985)

Détachement

Après l'indication de quelques changements dans les articles 16 et 17 concernant le(s) ministre(s) habilité(s) à accorder les détachements, c'est sur les articles (du décret du 16-9-1985) primitivement numérotés 22, 23, 24 et 25 que portent les principaux changements. Il est désormais prévu qu'interviendront, dans un délai d'au moins 3 mois avant l'expiration du détachement de longue durée, deux démarches :

- a) Le fonctionnaire indique à son administration d'origine s'il demande, ou non, le renouvellement de son détachement ;
- b) L'administration (ou organisme) d'accueil, indique à la fois à l'intéressé et à son administration, sa décision pour ou contre le renouvellement. Si non-renouvellement : réintégration immédiate et au besoin en surnombre du fonctionnaire et affectation dans un emploi correspondant à son grade.

Si la démarche "a" n'a pas été faite à temps : réintégration à la première vacance (et non pas immédiatement) et affectation dans un emploi correspondant à son grade.

Si la démarche "a" a été faite, mais si l'administration d'accueil n'a pas fait connaître à temps son refus (cf "b"), elle continue à rémunérer l'intéressé jusqu'à sa réintégration, à la première vacance, dans son corps d'origine.

Dans tous les cas de réintégration après détachement mené jusqu'à son terme, il y a priorité pour son ancien poste.

Position hors cadres

Le décret d'avril 2002 introduit ici aussi la double démarche (fonctionnaire et administration d'accueil) à faire dans les 3 mois avant la fin de la période en cours, et remanie et clarifie l'article 40 sur les administrations et organismes pouvant accueillir des fonctionnaires "hors cadres".

Disponibilité sur demande

Le décret n°02-684 impose au fonctionnaire les mêmes 3 mois pour qu'il fasse connaître ses intentions (renouvellement ou non). S'il s'agit de la disponibilité **de droit** de l'article 47, à savoir :

- a) soins au conjoint, au partenaire d'un PACS, à un enfant etc.
- b) pour élever un enfant de moins de 8 ans,
- c) pour suivre son conjoint ou partenaire de PACS, on est "obligatoirement réintégré à la première vacance dans son corps d'origine et affecté à un emploi correspondant à son grade". Si on refuse le poste, on vous applique les dispositions concernant les autres disponibilités (celles qui ne sont pas de droit) : "l'une des trois premières vacances dans son grade doit être proposée" (Et comme précédemment en cas de refus des 3 postes, le fonctionnaire peut être licencié après avis de la CAP).

Par ailleurs la disponibilité pour convenance personnelle est portée de 6 à 10 ans pour l'ensemble de la carrière.

Enfin la disponibilité (sur demande) pour exercer une activité dans une entreprise publique ou privée a été supprimée par le décret du 30-4-2002.

Congé de Présence Parentale

Le décret du 30-4-2002 introduit dans le décret du 16-9-1985 un article 57bis relatif à ce congé de 4 mois (pouvant être prolongé deux fois de 4 mois). Non rémunéré mais ouvrant droit à une allocation sans plafond de ressources (Cf. la fiche CNGA sur les prestations familiales), il est accordé, de droit, sur demande, quand la maladie, l'accident ou le handicap grave d'un enfant nécessite la présence d'un de ses parents. Pour le reste, il est, en pratique, calqué sur le congé parental (notamment pour l'avancement à demi-vitesse), mais les délais pour les demandes sont plus courts : 15 jours sauf cas d'urgence pour la demande initiale, 15 jours pour le(s) renouvellement(s).

Remarque

Le titre III du décret du 16-9-1985 sur le détachement, auprès d'une entreprise publique ou privée, des personnels d'éducation, d'orientation et d'enseignement (1er et 2ème degrés) a été entièrement refondu par un autre décret, le D.2002-456 du 2-4-2002. Il faut désormais une convention ministre/entreprise définissant : nature et niveau des activités, conditions d'emploi et rémunération, etc. Durée (modifiée) de ce détachement : 2 années (scolaires) renouvelables deux fois, donc 6 ans pour l'ensemble de la carrière. J.Rodot

Elections professionnelles 2002 Enseignants et CPE

Aucune candidature, aucune voix n'est inutile !

La vôtre nous est indispensable

Si vous souhaitez des informations complémentaires, des précisions sur ces élections, contactez-nous

par téléphone **01.55.30.13.46**

par fax **01.55.30.13.48**

par mail **cnga@cnga.fr**

et... votez **CNGA**

Résumé de notre conférence de presse du mercredi 26 juin 2002

Préambule : brève présentation de notre syndicat (sa fondation, ses principes fondateurs : neutralité/réforme, l'entrée dans la CFE-CGC et les Fonctions publiques CGC...).

Présentation des 6 motions de l'A.G. des 11 & 12 juin 2002

L'idée directrice des travaux en commissions cette année a été de demander au Ministre de mettre en application les mesures que tout le monde appelle de ses vœux : casser le "moule unique" pour donner à chacun sa chance de réussir selon ses talents. Le CNGA fait quelques propositions à commencer par :

-Motion n° 1 Enseignement professionnel et technologique

- Gros travail accompli de définition de programmes, de filières, de référentiels du CAP aux diplômes d'ingénieur en passant par les BTS et pourtant volonté insuffisante du MEN de promotion et développement de ces formations et filières, d'où une demande de révision des procédures d'orientation.
- Lycée des métiers de J.-L. Mélenchon : intéressant (y compris le mélange des âges et des formations initiale et continue), mais des zones d'ombre et nécessité d'une expérimentation + bilan avant généralisation, ce que nous demandons d'une manière générale.
- scandale des sorties sans diplôme et/ou qualification (MEN : 150 000 jeunes).

-Motion n° 2 Vie scolaire et organisation administrative et pédagogique des Etablissements

- Multiplication inutile des instances de délibération, des conseils etc : revenir à plus de simplicité
- Aspects pédagogiques :
 1. ECJS : acquisition de notions de Droit, sensibilisation à la LOI avant de se lancer dans débats ;
 2. Nouvelles pratiques pédagogiques : TPE et IDD : de bonnes idées à condition que ce soit sur la base du volontariat et adaptation au public. Contre la généralisation hâtive et le décalque des TPE sur TIPE, des IDD sur les TPE... Contre l'évaluation d'une épreuve TPE au BAC, mais pour une note comptabilisée avec les autres travaux dans la (les) discipline(s) ;
 3. Définition d'un cahier des charges national pour le lieu CDI dont le matériel est pris en charge par la Région (lycée) ou le Département (collège).

-Motion n° 6 Missions des professeurs documentalistes

- Comme la FADBEN et d'autres syndicats, nous demandons
1. plus de postes au CAPES de documentation ;
 2. la création d'un corps d'adjoints de documentation pour décharger des tâches de gestion du CDI et de maintenance du matériel informatique ;
 3. la définition des missions de l'enseignant documentaliste.

-Motion n° 3 Recrutement et Formation des professeurs

Dans la crise actuelle du recrutement le CNGA préconise quelques mesures incitatives :

1. le rétablissement d'une image positive du métier ;
2. une formation disciplinaire solide indispensable avec les modalités d'enseignement actuelles ;
3. un système de pré-recrutement sur concours, rémunéré avec engagement à enseigner ;
4. l'accueil moyennant formation pédagogique de professionnels d'autres corps ;
5. offre de débouchés aux emplois jeunes avec facilités pour passer les concours internes et externes ;
6. l'accompagnement des nouveaux profs avec un complément de formation au bout de 2 ans ;
7. des systèmes souples pour maintenir les anciens volontaires dans leur poste (CPA, CFA ?, MTTR préconisé par le CNGA...).

-Motion n° 4 sur la Retraite des Fonctionnaires

1. Prise en compte des années d'études ;
2. Maintien des systèmes CPA & CFA ;
3. Souplesse pour l'âge de la retraite avec le MTTR (Mi-Temps-Transition-Retraite).

-Motion n°5 sur l'ARTT

Le CNGA demande que l'on ouvre le dossier et les négociations pour les enseignants, exclus de la mesure alors que leurs tâches ne cessent de s'alourdir, en priorité il faudrait prendre des décisions pour les enseignants documentalistes.

Pour les personnels non enseignants (ATOSS), des réajustements seraient nécessaires, car pour l'instant ils ont le sentiment que loin de s'améliorer, leur situation s'aggrave parce qu'on ne recrute pas de personnel en nombre suffisant.

Questions d'actualité

Ont été évoquées les questions suivantes :

- les programmes de philosophie : d'après le CNGA, les collègues demandent en majorité l'application des programmes dits Fichant et surtout le retour à la sérénité pour travailler avec leurs élèves. Des expériences sont en cours de " clubs Philo " dès la seconde et certains élèves choisissent à nouveau plus volontiers la série L par amour des Humanités après présentation de ce qu'est la philosophie en classe de Seconde.

Ils demandent la publication de l'analyse qualitative de la consultation sur les programmes Fichant, car ils ont l'impression que la seule statistique méconnaît leur raisonnement.

- les langues régionales : le CNGA est en train de déposer un recours en Conseil d'Etat contre les nouveaux textes sur l'enseignement de ces langues par la méthode dite de l'immersion au motif que ces textes comme les précédents ne respectaient pas l'article de la Constitution selon lequel " le français est la langue de la République " et partant, " de l'enseignement ".

- l'épreuve anticipée de français : il risque d'y avoir des mouvements d'humeur des examinateurs écrasés par le travail de préparation des interrogations orales, prévues selon un système inutilement compliqué.

- enquête du CREDOC : les Français considèrent que l'école ne remplit pas ses missions : le CNGA s'interroge sur le contenu de ces " missions ", mais pour lui, la mission première est d'enseigner, de transmettre des connaissances, l'éducation étant une mission annexe exercée par délégation des parents (Principe CNGA n°2).

Derniers CSE de l'année scolaire : A questions "non pertinentes" réponses quelquefois satisfaisantes...

La séance du 2 mai avait été annulée faute de quorum, parce que l'ancien ministre voulait faire passer en force des projets modifiant les textes de 85 sur l'organisation des établissements, dont la création d'un **Conseil pédagogique** (cf. notre communiqué du 5/5/02 dans l'UA 251). Sans réunion intermédiaire de remplacement, le 6 juin a été la séance la plus longue avec 35 textes à l'ordre du jour, comme pour nous punir d'avoir refusé de siéger le 2 mai.

Après les **interventions des nouveaux ministres**, venus présenter quelques orientations et répondre à quelques questions (Cf. notre communiqué), nous avons planché principalement sur des programmes et épreuves de Terminale et de BTS. En réalité certains votes étaient de pure forme pour confirmer l'avis du CSE pour cause d'annulation par le Conseil d'Etat suite à un recours de la Société des agrégés (6 Refus de vote dont CGC).

En outre, nous ne votions pas sur des notes de service relatives à des **épreuves de bac**, présentées pour information. Cela n'a pas empêché de vives discussions, par exemple, sur le décalage entre le coefficient 4 et la longueur de l'épreuve de Littérature en TL. C'était une "question non pertinente" (J-P de Gaudemar) que j'ai posée de la part de collègues et sur laquelle je persiste et signe.

Mais c'est évidemment sur les **'programmes Fichant' de philosophie** que la discussion a été rude pour aboutir à leur rejet par une voix de majorité (23 contre, 22 pour dont CGC, FSU, SNALC, FO..., 3 abst. dont CFTC). Rejet sur lequel s'est appuyé le ministre pour décider le maintien des "programmes Renaut", rejetés, eux, par 80% des collègues consultés (Cf. notre communiqué). Qui mettra fin à la "guerre scolaire" avant que meure la philosophie, originalité heureuse du système français ?

Les programmes d'enseignement général des CAP ont été approuvés, malgré ma question "impertinente" et mon abstention motivée par le "caractère révolutionnaire de programmes" tels que ceux des Arts plastiques à appliquer dès la rentrée 2002 sans recyclage des collègues !

Eh bien ! figurez-vous qu'à la séance suivante, le 27 juin, sans qu'on le lui redemande, le même J-P de G (DESCO) a annoncé que ces programmes étaient **reportés à la rentrée 2003**. Ce que peut faire une abstention CGC et une remarque MEA sur un Directeur intelligent !

A été approuvé (26 voix pour, 19 contre, 2 abst., 6 RV) le **rétablissement de la 8ème heure de Philo en TL**, cadeau du ministre philosophe toujours bon à prendre, mais ne réglant pas les problèmes de fond, il est vrai. En revanche, ont été **repoussés les programmes d'Histoire-géographie** (quand on veut ménager la chèvre et le chou...) et ceux de **SES**, pas assez marxistes pour les uns, trop élitistes pour les autres, car il faut bien dire que ces séries ES visent à préparer certes de futurs brillants économistes, mais accueillent –et sauvent- surtout ceux qui ne sont ni "littéraires" ni "scientifiques" ni assez méticuleux pour aller en STT.

Les programmes des Langues vivantes en Seconde ont été adoptés à l'unanimité (1 seul RV de FO).

Cette année, il n'y aura pas de session de rattrapage en juillet, le Conseil a beaucoup travaillé, en plusieurs séances marathons préparées sérieusement en commissions spécialisées après consultation des collègues concernés... En particulier, un gros travail de rénovation a été réalisé pour l'enseignement technologique et professionnel à tous niveaux : il n'y a plus qu'à en assurer la mise en œuvre (cf. notre Motion n°1).

MEA

BREVET 2002 ET NEUTRALITÉ POLITIQUE

Question de Christine, professeur d'Education civique (92), correctrice au Brevet en juin 02

Le sujet du brevet en Education civique demandait aux élèves de *'montrer que les élections présidentielles sont un moment clé de la vie démocratique'*. Les consignes de correction disaient de *'privilégier toute allusion à la dernière élection présidentielle'*.

Ce sujet pouvait entraîner des dérapages, ce qui s'est d'ailleurs produit, car j'ai trouvé dans une copie "choisir entre un escroc ou un facho" et dans plusieurs autres des propos politiques.

Le sujet d'Education Civique devrait à mon avis être plus indépendant de toute prise de position politique. Qu'en pensez-vous ?

Réponse du CNGA :

En effet, la neutralité doit être la règle à l'Education Nationale afin de respecter les idées de chacun.

Les établissements scolaires ne doivent pas être des champs de bataille idéologiques. C'est pour cela que, pour notre syndicat, le premier de nos **Douze Principes** fondateurs est le suivant : *"L'enseignement doit respecter la neutralité en matière confessionnelle, politique et idéologique. C'est dire qu'il doit respecter la laïcité telle que la définissait Jules Ferry dans sa Lettre aux instituteurs."* Les auteurs du sujet ont cru bien faire en incitant les futurs lycéens, puis futurs citoyens à réfléchir sur l'importance du droit de vote dans une démocratie, mais, étant donné l'actualité récente, on ne pouvait guère s'attendre à un exposé raisonné des enjeux. Ceux-ci répétaient ce qui s'est dit en famille ou à la récré !

L'enseignement doit respecter la neutralité en matière confessionnelle, politique et idéologique. C'est dire qu'il doit respecter la laïcité telle que la définissait Jules Ferry dans sa Lettre aux instituteurs.

Compte rendu du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale des 11 et 12 juin 2002

① L'AG a été précédée le mardi matin du **Conseil d'Administration** du 3^{ème} trimestre. La séance a commencé par une **intervention** de M.-E. Allainmat signalant quelques départs et arrivées parmi les responsables dans les académies et faisant un rapide bilan des activités du B.N. et de la vie du syndicat en général depuis le dernier C.A. du 6 mars : travail accompli en interne avec les FP-CGC et la Confédération, présence aux réunions du C.S.E. ; efforts pour mieux faire connaître nos positions et notre action à l'extérieur grâce à des UA plus légers mais plus fréquents, des communiqués de presse plus réguliers, un site Internet plus en phase avec l'actualité... L'occasion a été donnée d'évoquer le souvenir de deux fidèles adhérentes récemment disparues : Madame Marchou qui, avec son mari, a participé à la fondation de la CNGA dans l'académie de Bordeaux et a continué longtemps à participer à la vie du syndicat en donnant son point de vue de documentaliste et Catherine Goguel, agrégée d'Histoire-Géographie, qui exerçait jusqu'à ces dernières années au collège de Sèvres, qui avait occupé des responsabilités syndicales dans l'académie de Versailles, mais aussi au Bureau National de 1977 à 1982, et dont nombre d'adhérents -et de collègues tout simplement- se souviennent.

A l'ordre du jour de ce CA, plus classiquement, la préparation de l'**AG** (organisation, candidatures, projets de motions...) ; le point sur les **décharges** (dont la notification officielle ne nous était du reste pas encore parvenue...) ; la **situation financière** de notre syndicat en cette fin d'année scolaire ; les relations avec la **Confédération** et les **Fonctions Publiques-CGC** (réunions, communications et avis sur les problèmes d'actualité), thèmes repris et développés en AG ; et, enfin, préparation des élections aux **CAP** des personnels enseignants (information sur les textes -non encore parus !- actions programmées, point sur les candidatures).

à l'étranger (le siège obtenu précédemment en alliance avec la FPFRE, le SNALC-CSEN et le SCENRAC-CFTC a été conservé) et celles qui vont concerner les personnels enseignants (dont la préparation est déjà largement lancée). Relations avec les *ministères*, Education nationale et Fonction publique : *courriers* sur les questions d'actualité (observations sur des projets envoyées directement ou avis transmis aux FP-CGC pour les questions relevant de leur compétence), *audiences et réunions* (audiences CNGA et FP-CGC, audiences dans le cadre d'actions communes), demandes d'audience aux nouveaux ministres, à quoi il convient d'ajouter la participation – au nom de la CFE-CGC – au *Conseil Supérieur de l'Education (CSE)*, réunions plénières et commissions spécialisées, qui examinent projets d'arrêtés, de circulaires, de programmes etc., ce qui nous permet d'être informés et de faire entendre notre voix dans des débats sur des sujets essentiels : citons, pour cette année, la révision de nombreux programmes -dont ceux de philosophie qui ont suscité de nombreux débats-, les horaires de sixième et du cycle central, la question des langues régionales, et bien d'autres sujets dont il a été rendu compte régulièrement dans l'UA. Point, enfin, sur les *recours* (dépôt d'un recours en Conseil d'Etat contre les derniers textes du ministère J. Lang sur l'enseignement des langues régionales).

II- La **participation aux instances fédérales de l'UFCFP**, c'est-à-dire des Fonctions Publiques-CGC s'est traduite par la présence de plusieurs membres du BN aux *groupes de travail* qui ont fait suite au congrès d'octobre 2001 (retraites, ARTT, harcèlement moral et stress, responsabilités des fonctionnaires). *Notes* transmises à la Fédération pour préciser la situation des personnels de l'EN ou exprimer leur point de vue à l'occasion de l'examen de divers projets. *Comité Directeur* (tous les syndicats sont représentés), qui se tient trois fois par an, et *Bureau Fédéral* (M.-E. Allainmat a été

L'**Assemblée Générale** de l'année scolaire 2001-2002 s'est tenue les 11 et 12 juin 2002 à Paris, dans les locaux de la CFE-CGC. Elle s'est ouverte le mardi après-midi avec les travaux des **commissions**. Trois thèmes étaient prévus : **enseignement professionnel et technologique** ; **vie scolaire** (nouvelles mesures et propositions CNGA) ; **formation des professeurs** (bilan IUFM et propositions CNGA). S'y sont ajoutés trois autres projets de motions sur la **retraite des fonctionnaires** et le mi-temps-transition-retraite (**MTTR**), l'**ARTT** et les missions des professeurs **documentalistes**.

② **Rapports**
Mercredi matin, après vérification des pouvoirs, le **rapport moral** a été présenté par les membres du Bureau National.

I- Compte rendu de l'**action syndicale courante**, tout d'abord. Aide et conseils aux *adhérents* (mutations, promotions, retraites, renseignements divers) ; informations à l'adresse des «*contacts*», sympathisants que nous espérons convaincre de nous rejoindre en leur envoyant nos publications, *abonnés* à l'UA (sympathisants ou adhérents potentiels). Renouvellement et mise à jour des *fiches* de renseignements (réservées aux adhérents), dont la liste s'allonge ; rédaction et publication de notre bulletin, l'UA, que nous avons essayé de rendre plus attractif et efficace en collant davantage à l'actualité grâce à une réduction du temps de diffusion ; présence sur *Internet* (le site CNGA a été, cette année encore, visité deux fois plus que l'année précédente et le recours au courrier électronique devient banal...) ; participation aux *stages* de formation syndicale organisés par les Fonctions Publiques-CGC.

Elections, celles des représentants des personnels

élu(e) et en fait donc partie), qui est réuni environ une fois par mois. Sans oublier la participation du CNGA au débat public sur la sécurité organisé en décembre à l'initiative des syndicats *Alliance* et *Synergie* et les relations avec les autres syndicats de l'Education dans la CGC, en particulier celui du Premier degré, @venir-écoles.

III- Dans un ordre voisin, mentionnons ici la **participation aux instances de la CFE-CGC**, Comité Confédéral (qui se réunit trois fois par an) et à la *Commission éducation*, présidée par Mme. Weber, qui a réfléchi notamment cette année sur les TICE, l'illettrisme et l'intégration.

IV- Dernier axe de l'activité du BN, les **relations extérieures**, à savoir, outre les *communiqués de presse*, dont nous avons augmenté le nombre (20 communiqués CNGA, et communiqués communs faisant suite à des *actions communes* avec d'autres syndicats et/ou associations), les relations avec d'autres *syndicats* (plusieurs rencontres avec le SN-FO-LC et le SNALC), avec les associations engagées dans la défense des langues anciennes, de l'enseignement du français et, d'une façon générale, d'un enseignement de qualité (SEL, Sauver les lettres, Lettre ouverte sur les langues anciennes, Résistons pour l'école...), les problèmes des documentalistes (FADBEN) etc. etc. Contacts, enfin, avec les responsables *politiques* dans la perspective des échéances électorales (envoi d'un Questionnaire-Argumentaire aux responsables des partis et aux principaux candidats à la présidentielle, participation à plusieurs réunions).

Au total, beaucoup de réunions, de rencontres, qui représentent beaucoup d'efforts, mais dont chacun espère qu'elles seront positives pour le CNGA et ceux qui lui font confiance, dans la mesure où les idées que nous défendons semblent prouver, plus que jamais, leur justesse dans le contexte de ces dernières années. Il reste à se donner les moyens de poursuivre le combat engagé et, pour cela, *les futures élections des personnels enseignants seront déterminantes*.

Le rapport financier a été présenté ensuite par M. Savattier, trésorier.

③

Votes

Le **rapport moral** et le rapport financier ont été approuvés.

Bureau national

Les membres du Bureau sortant se représentaient ; aucune autre candidature n'a été enregistrée. Tous les candidats ont été élus, avec plus de 75% des voix.

Les membres du Bureau national pour l'année 2002-2003 seront donc : Marie-Elisabeth Allainmat, Henri Charruel, Raymond Cima, Anne-Marie Dorandeu, Paulette Jarrige, Alphonse Meyer, Michèle Prioul et Michel Savattier. Le BN procédera par élection à la désignation de ses membres aux différentes fonctions.

Conseil d'administration et Responsables académiques

Signalons 2 changements : Nathalie Gast (Strasbourg) est élue au CA ; Nathalie Fromager (Paris) est élue au CA et devient RA.

Motions

La journée s'est terminée avec le vote des motions. Après des discussions plus ou moins longues, toutes ont été adoptées à l'unanimité.

A-M Dorandeu

Grâce à votre cotisation syndicale, vous êtes mieux protégé !

Pour la première fois, le CNGA vous offre, grâce à un contrat de groupe signé par les Fonctions Publiques CGC avec la DAS au bénéfice des adhérents des syndicats affiliés, une protection professionnelle et syndicale.

En effet, par une progression légère du montant de la cotisation, le tableau de l'avant-dernière page tient compte de cette majoration, vous bénéficiez désormais :

- NOUVEAU**
- d'une **prestation d'information juridique**,
l'assureur informe l'assuré, par l'intermédiaire d'une plate-forme téléphonique constituée de juristes compétents (Seul le CNGA peut appeler pour répondre à votre demande),
 - d'une **prestation de défense amiable et judiciaire**,
Domaines concernés : Conflit individuel du travail, mise en cause personnelle devant les tribunaux répressifs, victime de diffamation.
 - Amiable : l'assureur effectue les démarches nécessaires auprès de la partie adverse afin d'obtenir une solution négociée au mieux des intérêts de l'assuré.
 - Judiciaire : Paiement des frais d'honoraires et des frais d'exécution. L'assuré a la liberté de choix de son avocat, le plafond de dépenses est de 20 000 € par sinistre, le seuil d'intervention est de 200 €.

Attention ! Il est important de payer votre cotisation avant le 1^{er} janvier. En effet, si vous étiez syndiqué l'année scolaire dernière, votre assurance prendra effet immédiatement et elle ne connaîtra pas de rupture, si vous êtes nouveau syndiqué votre assurance prendra effet à cette date. Si votre cotisation syndicale était réglée après le 1^{er} janvier, non seulement vous ne pourriez pas bénéficier de réduction d'impôts au titre des revenus 2002, mais, de plus, votre assurance ne prendrait effet que 6 mois après votre paiement !

Alors n'hésitez pas à payer votre cotisation, vous ferez ainsi l'économie d'une assurance que vous souscrivez peut-être déjà par ailleurs !



Congés de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée

Congé de maladie ordinaire (C.M.) :

- 3 mois à *plein traitement*
- 9 mois à *demi-traitement*

Congé de Longue Maladie (C.L.M.) :

- 1 an à *plein traitement*
- 2 ans à *demi-traitement*
- accordé par périodes de 3 à 6 mois
- renouvelable après reprise du travail 1 an
- conservation du poste

Congé de Longue Durée (C.L.D.)

- 3 ans à *plein traitement*
- 2 ans à *demi-traitement*
- accordé par périodes de 3 à 6 mois pour : cancer, tuberculose, poliomyélite, maladie mentale, sida.

Octroi d'un C.L.M.

- 4 cas peuvent se présenter :
- a) Avis favorable du Comité Médical -> Obtention du C.L.M.
 - b) Avis défavorable du Comité Médical, l'affection ne répondant pas aux critères -> pas de C.L.M.
 - c) Avis favorable du Comité Médical, mais pour une maladie ne figurant pas sur la liste indicative -> cas transmis au Comité Médical Supérieur.
 - d) Affection relevant du C.L.D. (*voir ci-dessous*)

Octroi d'un C.L.D.

- Sauf cas particuliers l'intéressé est, après avis du Comité Médical, placé pendant la 1ère année de sa maladie en C.L.M. à plein traitement. A l'issue de cette période, il peut être placé à sa demande
- soit en C.L.M.
 - soit en C.L.D. après avis du Comité Médical.

Reprise des fonctions

Après 12 mois de C.M., le Comité Médical doit donner un avis favorable à cette reprise. Il en va de même pour la reprise après C.L.M. ou C.L.D., mais, dans ces deux derniers cas, il y a, en plus, un examen par un spécialiste agréé.

Remarque pour les auxiliaires

Conditions moins favorables pour les auxiliaires pour le C.M. ; quant aux C.L.M. et C.L.D., ils sont remplacés par le congé de "grave maladie" de 36 mois : 12 mois à plein traitement + 24 mois à demi-traitement.

Exemple de "fiche pratique" CNGA

*Ces fiches sont réservées aux adhérents
à jour de cotisation.*

Elles sont gratuites.

*Faites une demande précisant le titre de la
(des) fiche(s) qui vous intéresse(nt)
et joignez une enveloppe timbrée.*

Liste des dernières "fiches pratiques" réservées aux adhérents

- Absences de courte durée (03-01)
- Agression : que faire ? (03-01)
- Avancement et échelonnement indiciaire
 - des agrégés... (05-01)
 - des SASU... (10-01)
 - des AASU et APASU (01-02)
 - des échelles E2 à E5... (12-01)
- Concours et examens
- Concours externes agrégation... (03-01)
- Concours internes personnels enseignants (10-01)
- Concours réservés 2002 (10-01)
 - Examens professionnels 2002 (10-01)
 - Troisièmes concours de professeurs (03-02)
- Congés
 - Absences et congés de courte durée (03-01)
 - CFP (Congé de formation professionnelle) (03-01)
 - Congés de maladie (10-01)
 - Congé de maladie "ordinaire" (02-02)
 - Congé de maternité, adoption, parental (05-02)
 - Congés pour raisons officielles ou syndicales
- Correspondance avec l'administration (10-01)
- Disponibilité des fonctionnaires (06-02)
- Dossier personnel de carrière (09-01)
- Examens (voir concours)
- Organisation des établissements (2 fiches) (03-01)
- Prestations familiales (01-02)
- Reclassement
 - des AE... dans le corps des certifiés (03-01)
 - des certifiés... dans le corps des agrégés (06-01)
 - dans la HC des agrégés... (06-01)
 - des AASU devenant APASU (05-02)
 - des APASU 2 à 1ère classe (05-02)
 - des AASU et APASU dans le corps des CASU
 - des SASU en classe sup et exceptionnelle (12-01)
 - des échelles E2 à E5 (12-01)
- Recours individuels (04-01)
- Retard de paiement (10-01)
- Retraite
 - Calcul des services (05-01)
 - CFA (11-01)
 - CPA (03-01)
 - Pensions de retraite (03-01)
- Validation des services pour la retraite (03-01)
- Temps partiel (03-01)
- Traitement net (03-02)

Les seules rentrées d'argent du CNGA
sont les cotisations de ses adhérents

**Pensez à régler
votre cotisation !**

(Réduction d'impôt : 50% de la cotisation syndicale)



Histoire édifiante d'une petite phrase simple devenue complexe

Il était une fois, au pays des mots, une petite phrase simple, jeune, active et dynamique. Elle était libre de toute attache et avait volontiers le verbe haut : quand elle émettait une proposition, elle n'aimait guère rencontrer la contradiction : c'était son opinion et elle la maintenait. Un point, c'est tout. Bref, elle se voulait -et était réellement- indépendante.

Il lui arrivait de côtoyer, au hasard des textes, des phrases importantes, graves, un peu pesantes, encombrées de propositions de toutes sortes, des conjonctives, des relatives et même parfois des infinitives et autres participes. Elle les plaignait vaguement de n'avoir pas su défendre leur liberté de phrase simple... et poursuivait son chemin.

Or, il arriva qu'un jour, dans un manuel de classe un peu austère, elle remarqua, au détour d'un exercice de grammaire, un pronom relatif. Celui-ci, Qui, pour ne pas le nommer, était un solitaire. Il avait quitté sa famille, ses frères – la joyeuse bande des Qui, Que, Quoi, Dont, Où était maintenant dispersée – et il n'avait guère l'occasion de rencontrer ses cousins et cousines, Lequel et Laquelle et leurs nombreux enfants. Il s'ennuyait un peu et affichait volontiers un air mélancolique. Les circonstances voulurent qu'ils se revirent à plusieurs reprises, dans les mêmes textes, sur les mêmes pages. Elle le trouvait romantique. Il n'était pas insensible à son charme d'amazone conquérante. Tant et si bien qu'au bout de quelques lignes, ils décidèrent d'unir leurs destinées.

Et c'est ainsi que notre petite proposition indépendante, naguère si jalouse de sa liberté, se retrouva, au fil du temps et pour une longue période, à la tête d'une véritable phrase complexe. Avec un dynamisme intact.

Elle évoluait avec agilité au milieu des propositions, dirigeant tout son monde d'une main ferme et joyeuse. La tâche n'était pourtant pas toujours facile. Chacun avait son caractère, mais devait remplir sa fonction. Celui-ci se considérait comme devant être l'objet de toutes les attentions et prenait son temps ; celui-là poursuivait son but sans se soucier des conséquences ; celle-ci défendait sa cause avec opiniâtreté, refusant de faire la moindre concession ; une autre posait ses conditions... mais toute la maisonnée, en définitive, dépendait bien d'Elle. La petite proposition indépendante était devenue proposition principale.

A-M Dorandeu

Nos amours de la France.

Quand l'ancien ministre Jack Lang a, peu avant son départ et contre l'avis du CSE, permis l'organisation d'un enseignement en langue bretonne (voir le communiqué du 14 mai 2002 dans l'UA n° 251), la lecture de *Nos amours de la France* ne manque pas d'intérêt pour qui tente d'y voir plus clair en matière de régionalisme. Ce livre oppose en effet, en un dialogue sans concession relancé par les interventions de Philippe Petit, Danièle Sallenave, écrivain et professeur de littérature française qu'il n'est plus besoin de présenter et Périco Légasse, critique gastronomique basque. Le sujet touche les interlocuteurs au plus profond d'eux-mêmes. On connaît les convictions universalistes de Danièle Sallenave ; elle exprime ici, en s'interrogeant sur ce que signifie être Basque ou Breton ou Corse, son refus d'être enfermée dans un «état» qui relève, dit-elle, de «l'arbitraire absolu de la naissance», et elle revendique son appartenance à une «famille plus vaste», qui n'a «d'autres limites que l'humanité». A cette aspiration à s'éloigner d'origines ressenties comme aléatoires et aliénantes s'oppose Périco Légasse pour qui «il faut se ressourcer sur l'essence de l'humain. On ne peut nier, parce que c'est dans la nature des choses, que l'essence humaine de certains êtres est d'être nés bretons». Car les prises de positions des deux interlocuteurs s'enracinent dans des expériences singulières. Et celle de Périco Légasse, dont il précise les contours à la fin de l'ouvrage lorsqu'il résume l'his-

toire remarquable de son père et de son oncle, déchirés par un amour-haine de la France particulièrement douloureux pendant la Seconde Guerre, explique sa détestation, obsessionnelle et récurrente, de l'école de Jules Ferry, «éradicatrice» des cultures minoritaires. Libre au lecteur de se sentir proche de l'une ou l'autre expérience, et, du même coup, de se livrer au difficile mais salutaire exercice d'écoute de l'autre. A ce titre, la lecture de *Nos amours de la France* est fructueuse.

Elle l'est aussi dans la mesure où, relancés par Philippe Petit, Danièle Sallenave et Périco Légasse débattent de questions cruciales : au sein de l'Europe, la France doit-elle être fédéraliste sous peine de balkanisation ? Les références à l'embrassement et l'éclatement récent de la Yougoslavie, mais aussi à l'ancien Empire austro-hongrois nourrissent le débat. Aujourd'hui, l'Etat est-il trop fort ? Il est trop faible, conviennent les deux interlocuteurs quand ils en voient pour preuve le «fiasco» -le terme est de Périco Légasse- de l'Education nationale, mais les remèdes qu'ils proposent, guidés par leurs convictions, centralisatrices ou décentralisatrices, divergent, évidemment. Mais l'Etat est aussi trop fort, répète Périco Légasse, quand il réclame une véritable autonomie des régions. Bien sûr, est discutée la question de l'enseignement des langues régionales, et les interlocuteurs n'éludent pas le débat sur la légitimité d'établir ou non une hiérarchie entre langues nationales et langues régionales, sur les conséquences prévisibles de l'instauration d'écoles d'immersion en breton

ou en basque: la revendication d'autres écoles en arabe ou en kabyle, au risque d'exacerber encore les communautarismes qui sévissent dans les cours de récréation... Bien sûr, Philippe Petit amène les interlocuteurs à s'interroger sur les causes de la résurgence des aspirations identitaires : sont-elles manifestation d'un désir de reconnaissance individuelle dans un monde globalisant, refuge des exclus de toute sorte, leurre entretenu par les hommes politiques et qui détournerait l'attention des Français des ravages de la globalisation économique et culturelle ?

Ces thèmes et d'autres reviennent, s'entrecroisent, et les interlocuteurs s'affrontent sans complaisance, chacun reformulant ses convictions ou développant ses arguments sans céder grand chose. Cela peut décevoir un lecteur à la recherche de solutions simples. Mais la lecture de *Nos amours de la France* ébranle quelques certitudes, suscite et alimente la réflexion, et la passion que mettent Danièle Sallenave et Périco Légasse dans leur débat sont signe qu'il n'est pas incongru d'aimer la France. Il reste que l'argumentation de Danièle Sallenave est plus riche et plus ouverte : on songe, en la lisant, et bien qu'elle ne le cite pas, à Montesquieu écrivant dans ses *Cahiers* : «Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime».

Elisabeth Seillier Hosotte
Danièle Sallenave, Périco Légasse : *Nos amours de la France*, République, identités, régions, collection Textuel, Le Seuil.

BAC FRANÇAIS 2002

Marie-Claire, examinatrice en français, EAF juin 2002

Je suis en train d'interroger à l'oral de français et cette année je trouve cela particulièrement éprouvant. Il n'était déjà guère facile d'évaluer les sujets d'invention, un dialogue de théâtre entre Hector et Andromaque sur la paix : fallait-il s'inspirer du style de Giraudoux -difficile pour de futurs bacheliers 2003- dans l'extrait de "La Guerre de Troie n'aura pas lieu", donné comme document, ou plutôt s'attacher à distinguer les nuances sur le thème du pacifisme féminin versus masculin ? Dans ce cas-là, la bonne dissertation rebaptisée argumentation n'aurait-elle pas mieux fait l'affaire ?

Quant à l'oral... Ayant eu communication quelques jours à l'avance, en lieu et place des anciennes listes de textes, des descriptifs détaillés comportant, pour chaque classe, les activités, approches, œuvres, extraits... de l'année, j'avais passé le week-end et mes soirées après corrections à étudier des textes et documents les plus divers, à délimiter un extrait et à chercher une question pour chaque candidat. De quoi devenir fou !

Tout cela pour m'entendre dire au mieux : "Ah ! cette question, elle était dans l'édition X de ... !". Quant aux explications de texte, elles ne tenaient guère compte de la question posée par moi, mais "débitaient" ce qui avait été plus ou moins retenu du cours ! Qui passe l'examen ? Je m'interroge !

Tous nos communiqués de presse, nos actions, nos informations syndicales et professionnelles... sont sur www.cnga.fr

Nos réactions sur les programmes de philosophie, les documentalistes,...) font l'objet d'un forum auquel vous êtes fortement invités à participer. Connecter sur notre site Internet www.cnga.fr

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Aucune candidature n'est inutile !
La vôtre nous est indispensable !

Le C.N.G.A.
c'est aussi
www.cnga.fr
et
cnga@cnga.fr

***Avez-vous pensé
à régler
votre cotisation
2002-2003 ?***

Liste des Responsables Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 229 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 78 00 19
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS, Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. CHARTON, 16 chemin de Calens - 33640 AYGUEMORTE les GRAVES M. MARCHOU 15 allée Zlisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL, rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT, 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16
CRETEIL	Mme LECLERCQ, 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mme PRIEUL (Déléguée Académique Adjointe) 32 rue de la Chine -75020 PARIS - Tél-Fax 01 43 66 19 98
DIJON	Mme CHERRIER-CHAUDAT, lycée européen de Gaulle 25 av Touzet du Vigier - 21000 Dijon - Tél. 03 80 70 17 17 LE PILLOUER Michel (Dél. Ac. Adj.) 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme QUERON, 36 Impasse Perce-Neige, Tucinge - 74130 BONNEVILLE - Tél. 04 50 97 18 87
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 44 33
LIMOGES	M. PELLETANT, 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81
LYON	M. COUEGNAT 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mme COLLAY (Déléguée Académique Adjointe) Allée F. Jullien - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL - Tél. 04 78 56 64 90
MONTPELLIER	Mme AUGÉ-SCHIRA 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16 Mme DEROUINAU (Déléguée Acad. Adj.) 6 ch. Champ Juvénal - 34170 CASTELNAU LE LEZ - Tél. 04 67 79 37 00
NANCY-METZ	Mme FOREST, 117 rue de Lorraine - 54500 VANDOEUVRE - Tél. 03 83 57 58 02
NANTES	Mlle ROURE, 32 rue Camille Desmoulins - 37000 TOURS Mlle DURLLOT, 21 rue des Carmélites - 44000 NANTES - Tél. 02 40 48 46 79
NICE	CNGA/FP-CGC, U.D.-CGC, 81 rue de France - 06000 NICE - Tél. 04 93 88 86 88
ORLEANS-TOURS	Mlle ROURE, 32 rue Camille Desmoulins - 37000 TOURS M. LAPLANCHE (Délégué Académique Adjoint) 52 rue Descartes - 37300 JOUE-LES-TOURS - Tél. 02 47 53 89 97
PARIS	Mme FROMAGER 7 rue Jules Dumien 75020 PARIS - Tél 01 43 61 37 05
POITIERS	M. PELLETANT, 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 M. SAVATTIER (Délégué Académique Adjoint) 86270 LESIGNY - Tél. 05 49 86 27 78
REIMS	Mme DIEU, 11 rue Saint Vallier, Chamaranthes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08
STRASBOURG	M. MEYER Alphonse, 9 rue de Londres - 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme GAILLARDON, 16 av. du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES - Tél. 06 67 93 32 91 Mme JARRIGE 4 rue Marcel Sembat - 92130 ISSY LES MOULINEAUX - Tél. 01 46 38 13 68

Cotisation annuelle 2002-2003

INDICES MAJORES

Indice 261 et au-dessous	67,00 €
De l'indice 262 à l'indice 287	76,00 €
De l'indice 288 à l'indice 308	84,00 €
De l'indice 309 à l'indice 353	94,00 €
De l'indice 354 à l'indice 404	105,00 €
De l'indice 405 à l'indice 457	117,00 €
De l'indice 458 à l'indice 500	127,00 €
De l'indice 501 à l'indice 553	137,00 €
De l'indice 554 à l'indice 600	148,00 €
De l'indice 601 à l'indice 657	159,00 €
De l'indice 658 à l'indice 702	169,00 €
De l'indice 703 à l'indice 750	179,00 €
A partir de l'indice 751	189,00 €

Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE*	90,00 €
Agrégés et Bi-admissibles	100,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	90,00 €
El/Prof. des cycles prép. CAPET et conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	80,00 €
Aides-Educateurs	50,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	50,00 €

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou El./Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

RETRAITÉS

Retraite brute (ou *Principal*) et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 €.....	60,00 €
De 5 600 à 1100 €.....	70,00 €
De 7 000 à 1300 €.....	80,00 €
De 8 500 à 1500 €.....	85,00 €
De 10 000 à 1750 €.....	90,00 €
De 11 500 à 2000 €.....	96,00 €
De 13 000 à 2200 €.....	102,00 €
Au dessus de 2200 €.....	110,00 €



La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études ou en congé parental** est forfaitairement fixée à **55,00 €**. Pour celle des collègues en **C.F.P. rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste **≥ 70,00 €** pour les actifs et **50,00 €** pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 70,00 €*).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

Remarques: - **LA DÉDUCTION FISCALE EST DE 50%**

- **PRÉLÈVEMENT** : Vous pouvez autoriser le CNGA à **prélever** le montant de votre cotisation en **3 fois** (ou en **une seule fois**).

Abonnement annuel à l'Université Autonome : **30,00 €**. Le service de l'U.A. est gracieux pour les adhérents à jour de cotisation.

ADHESION

Académie : _____

Année scolaire 2002-2003

M., Mme, Mlle : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Tél. : _____ e-mail : _____

Etablissement scolaire : _____

Catégorie et Fonction : _____ Discipline : _____

Echelon : _____ Indice : _____ depuis le : _____ Cotisation : _____

Situation particulière éventuelle : Temps partiel . . . / . . . heures ; C.P.A. ; Congé de formation, de Fin d'Activité.

- **ADHÈRE au CNGA.**

- demande le *prélèvement automatique* de sa cotisation* en **3 fois*** en **une seule fois***

(*Dans ce cas, demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.*)

- *SOUHAITE être tenu au courant des activités du CNGA (Bulletins) pendant quelque temps avant de prendre une décision.

* (*raier la mention inutile*) A _____ le _____ Signature :

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga@cnga.fr

CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T